



Avis n° 2020/01-07

relatif à l'accréditation de l'École polytechnique universitaire
de l'Université de Nice (EPU Nice)

à délivrer le titre d'ingénieur diplômé

Établissement et École

Université de Nice

École polytechnique universitaire de l'Université de Nice (EPU Nice)

Établissement public sous tutelle du ministère en charge de l'enseignement supérieur

Nom d'usage : Polytech Nice-Sophia

Académie : Nice

Site de l'École : Sophia-Antipolis

Données certifiées

*Le détail des données décrivant l'École (conditions d'admissions, droits d'inscription etc...) est consultable sur **la fiche des données certifiées par l'École** mise à jour annuellement sur le site de la CTI : <https://www.cti-commission.fr/accreditation>*

Suivi des accréditations précédentes

Avis n° 2018/10-02, 2018/02-27, 2014/11-01

Objet de la demande d'accréditation

Dossier NV : Demande d'extension à la formation initiale sous statut d'apprenti du diplôme de l'École dans les spécialités « Génie de l'eau » et « Bâtiments »

- Vu le code de l'éducation et notamment les articles L642-1 et R642-09,
- Vu la demande présentée par l'École polytechnique universitaire de l'Université de Nice,
- Vu le rapport établi par Olivier AMMANN (membre de la CTI et rapporteur principal), Marc BRUGIERE (expert auprès de la CTI), et présenté en Commission le 14 janvier 2020,

La Commission des titres d'ingénieur a adopté le présent avis :

Présentation générale

L'École polytechnique universitaire de l'Université de Nice (Polytech Nice-Sophia) est une école interne à l'Université de Nice. Elle a été créée en 2005 de la fusion de l'École supérieure d'ingénieurs de Nice Sophia-Antipolis (ESINSA) implantée en 1989, de l'École supérieure en sciences informatiques (ESSI) créée en 1986 et de l'intégration du master Pharmacologie. Polytech Nice-Sophia est l'une des quatre écoles d'ingénieurs de l'académie de Nice, une des neuf écoles de la région PACA, et une des quinze écoles du réseau national Polytech.

Elle est accréditée à délivrer le titre d'Ingénieur diplômé de l'École polytechnique universitaire de l'Université de Nice dans les spécialités suivantes :

- spécialité « Informatique », en formation initiale sous statut d'étudiant et en formation continue ;
- spécialité « Électronique », en formation initiale sous statut d'étudiant ;
- spécialité « Génie de l'eau », en formation initiale sous statut d'étudiant ;
- spécialité « Mathématiques appliquées et modélisations », en formation initiale sous statut d'étudiant ;
- spécialité « Génie biologique », en formation initiale sous statut d'étudiant ;
- spécialité « Bâtiments », en formation initiale sous statut d'étudiant ;
- spécialité « Électronique et informatique industrielle », en partenariat avec l'ITII Provence-Alpes-Côte d'Azur, sous statut d'apprenti et en formation continue.

Située à Sophia-Antipolis, l'École est installée, depuis septembre 2013, sur le nouveau Campus SophiaTech sur lequel se trouvent également d'autres composantes de l'université ainsi que EURECOM, l'INRIA, le CNRS et l'INRA. 20 000 m² ont ainsi été construits dont 13 908 m² occupés par Polytech Nice-Sophia.

Évolution de l'institution

Par son avis n°2014/11-01, la Commission des titres d'ingénieur a émis un avis favorable pour une durée de 6 ans, à compter du 1er septembre 2015, « Ingénieur diplômé de l'École polytechnique universitaire de l'Université de Nice » dans 7 spécialités avec une demande de rapport intermédiaire à remettre pour le 1er juillet 2017.

L'École a transmis au département des écoles supérieures et de l'enseignement supérieur privé de la DGESIP, en charge du greffe de la CTI, son rapport intermédiaire le 1er juillet 2017, qui portait plus spécifiquement sur :

- le suivi positionnement des spécialités Génie de l'eau et Génie biologique, sur l'insertion professionnelle de ses diplômés et sur les mesures prises pour améliorer celle-ci ;
- le suivi des recrutements pour la spécialité Bâtiments ;
- l'ensemble des recommandations énoncées ci-après.

L'extension à la voie de formation continue des spécialités Électronique, Mathématiques appliquées et modélisations, Génie de l'eau, Génie biologique et Bâtiments n'a alors pas été accordée.

Cette proposition s'accompagnait des recommandations à l'institution suivantes :

- Soutenir l'émergence de politiques d'établissement en matière de stage, de relations internationales, d'insertion professionnelle des diplômés, d'observatoire des métiers ;
- Décloisonner les départements de formation et identifier des synergies possibles entre eux
- Renforcer la participation des entreprises dans l'évaluation des compétences acquises lors des stages ;
- Formaliser une stratégie globale en matière de formation continue ;
- Stabiliser les équipes enseignantes, techniques et administratives ;
- Renforcer le taux d'encadrement par des enseignants chercheurs ;
- Simplifier la lisibilité de l'offre d'options, parcours, majeures ;
- Mettre en place des actions de remédiation aux échecs en troisième année ;
- Soutenir la vie étudiante en prenant des mesures d'incitation à l'engagement.

Par son avis n°2018/10-02, la Commission des titres d'ingénieur a émis un avis favorable pour une durée restreinte jusqu'à la fin de l'année universitaire 2020-2021 à l'accréditation de l'Université de Nice à délivrer le titre d'Ingénieur diplômé de l'École polytechnique universitaire de l'Université de Nice, spécialité Informatique en formation initiale sous statut d'apprenti.

L'École a obtenu la certification ISO 9001 en 2010. Cette certification a été renouvelée en juillet 2017 sur la version 2015 de la norme ISO 9001.

Le CFA partenaire EPURE Méditerranée est certifié ISO 9001 V2015 et certifié RESEAU, Agence 21 et label campus Eco pour son siège.

Les manuels qualité des deux structures ont été fournis, les procédures sont décrites et tiennent compte de l'évolution de la réforme de la formation professionnelle.

Synthèse de l'évaluation

Pour l'École

Le dossier est basé sur celui déposé pour l'ouverture de la formation spécialité Informatique en formation initiale sous statut d'apprenti, en tenant compte des recommandations émises sur ce dossier. Les deux spécialités « Génie de l'eau » et « Bâtiments » sont conformes aux préconisations de la CTI.

Le référentiel est complet et le découpage cours, TD, TD, projets sont présentés.

Le référentiel de formation et le référentiel en entreprise sont définis.

La matrice UE/Compétences est complète. Le volume horaire est cohérent, sauf pour la formation « génie de l'eau » dont les heures en « autonomie non encadrée » devront être «renommées» travail personnel estimé.

Les deux formations ont un déficit de crédits ECTS à valider pour la période en entreprise (48 ECTS).

Les fiches pédagogiques existent, mais devront être complétées.

Une mobilité à l'international de 3 mois est obligatoire pour la diplomation. Le niveau minimum d'anglais est B2.

Les conventions École/CFA sont identiques et en application sur d'autres formations.

Points forts :

- Fort soutien des entreprises et collectivités locales ;
- Effectifs limités au démarrage ;
- Plan de formation des tuteurs et maitres d'apprentissage ;
- Encadrement des élèves ;
- Convention École/CFA.

Opportunités :

- Réponse à une forte demande des entreprises ;
- Métiers liés aux enjeux climatiques ;
- Mise aux normes des bâtiments (thermiques, électrique...);
- Volonté nationale de développement de l'apprentissage.

Points faibles :

- Assèchement progressif des effectifs des 2 formations sous statut d'étudiant ;
- Financement lié à la réforme de l'apprentissage ;
- Désengagement du Conseil Régional PACA pour l'apprentissage ;
- Augmentation de la concurrence due à la réforme.

Le projet d'extension à l'apprentissage des 2 formations en « Génie de l'eau » et « Bâtiments » répond à un besoin identifié, pour une part, d'élèves apprentis voulant poursuivre en alternance un cursus d'ingénieur et, pour une autre part, d'industriels locaux.

Pour la spécialité « Génie de l'eau »

La présente demande d'accréditation est une réponse à la demande croissante des entreprises partenaires du département pour des étudiants alternants. Elle répond également à des sollicitations d'étudiants anciennement alternants, majoritairement en DUT (mesures physiques) et en BTS (gestion et maîtrise de l'eau), qui souhaitent poursuivre vers un cursus ingénieur dans le domaine de l'eau tout en restant apprentis. 12 lettres représentant des Grandes Entreprises, des PME, des syndicats des eaux, des communautés d'agglomération et des institutions du secteur soutiennent et pour certaines s'engagent à prendre des apprentis dans l'éventualité de l'ouverture de la formation à l'apprentissage.

Points forts :

- Adéquation des métiers visés et de la formation ;
- La mobilité internationale en entreprise ou académique ;
- Mise en place d'un plan de formation des maîtres d'apprentissage et tuteurs en charge de l'apprenti par le CFA ;
- Cohérence des 2 parcours (possibilité de synergie) ;
- Partenariat École/CFA ;
- Effectif au démarrage limité ;
- LV2 aux semestres S8 et S9 pour les élèves ayant validé le niveau d'anglais B2 minimum ;
- Pédagogie innovante et bien adaptée à l'apprentissage.

Opportunités :

- Thème porteur avec les évolutions climatiques et la gestion de la ressource sur le long terme ;
- Renforcement de l'insertion professionnelle ;
- Pôle de compétitivité AquaValley actif en PACA.

Points faibles :

- Le nombre de crédits ECTS délivrés par l'entreprise (48) est insuffisant ;
- Le nombre de crédits ECTS délivrés sur les projets est faible ;
- Le nombre d'heures en sciences humaines et sociales est faible ;
- Fiches pédagogiques à compléter (Pré-requis et modalité d'évaluation).

Pour la spécialité « Bâtiments »

La demande d'accréditation est une réponse à la demande croissante des entreprises partenaires du département pour des étudiants alternants. Elle répond également à des sollicitations d'étudiants anciennement alternants, qui souhaitent poursuivre vers un cursus ingénieur dans le domaine du BTP tout en restant apprentis. 11 lettres représentant de grandes entreprises, des petites et moyennes entreprises, des communautés d'agglomération et bureaux de contrôle du secteur, soutiennent, et pour certaines, s'engagent à prendre des apprentis dans l'éventualité de l'ouverture de la formation à l'apprentissage.

Points forts :

- Adéquation des métiers visés et de la formation ;
- Option d'approfondissement (2 choix parmi 4) ;

- Prise en compte de la problématique des « Bâtiments intelligents ».
- La mobilité internationale en entreprise ou académique ;
- Mise en place d'un plan de formation des maitres d'apprentissage et tuteurs en charge de l'apprenti par le CFA ;
- Cohérence des 2 parcours (possibilité de synergie) ;
- La part dédiée aux projets ;
- Partenariat École/CFA ;
- Effectifs limités au démarrage de la formation ;
- Options d'approfondissement ;
- Langue vivante 2 en semestre 8 et 9 pour les élèves ayant validé le niveau B2.

Opportunités :

- Renforcement de l'insertion professionnelle.

Points faibles :

- Le nombre de crédits ECTS délivré pour la période en entreprise (48) est insuffisant ;
- Le nombre d'heures en sciences humaines et sociales est faible ;
- Fiches pédagogiques à compléter (prérequis et modalité d'évaluation).

Risques :

- Réduction des effectifs de la formation sous statut d'étudiant au profit de la formation sous statut d'apprenti.

En conséquence

Avis favorable de la Commission des titres d'ingénieur

Extension de l'accréditation de l'école, nouvelle voie de formation, pour délivrer le titre suivant :	Type de formation	À compter de la rentrée universitaire	Jusqu'à la fin de l'année universitaire	Accréditation
Ingénieur diplômé de l'École polytechnique universitaire de l'Université de Nice, spécialité Génie de l'eau	Formation initiale sous statut d'apprenti	2020	2021-2022	restreinte
Ingénieur diplômé de l'École polytechnique universitaire de l'Université de Nice, spécialité Bâtiment	Formation initiale sous statut d'apprenti	2020	2021-2022	restreinte

La durée d'accréditation est fixée en alignement sur les périodes d'accréditation des autres diplômes de l'école. Dans le cadre du calage des audits des campagnes périodiques en fonction des vagues de contractualisation, l'établissement bénéficiera en 2020-2021 d'un allongement d'un an de son accréditation à délivrer les titres d'ingénieur diplômé. Le prochain audit périodique aura lieu en 2021-2022.

Cet avis s'accompagne des **recommandations** suivantes :

Pour l'institution :

- Compléter les fiches pédagogiques.

Pour les spécialités « Génie de l'eau » et « Bâtiments » :

- Mettre en conformité le nombre de crédits ECTS dédié aux périodes en entreprise doit avec R&O 2019 (entre 1/3 et 50%) ;
- Augmenter le volume d'heures/ECTS dédié aux sciences humaines et sociales.

Le label européen pour les formations d'ingénieur **EUR-ACE®**, **niveau master**, est attribué au diplôme suivant / aux diplômes suivants :

Ingénieur diplômé de l'École polytechnique universitaire de l'Université de Nice, spécialité Génie de l'eau	2020	2021-2022
Ingénieur diplômé de l'École polytechnique universitaire de l'Université de Nice, spécialité Bâtiment	2020	2021-2022

Délibéré en séance plénière à Paris, le 14 janvier 2020.

Approuvé en séance plénière à Talence, le 12 février 2020.

La présidente
Elisabeth CRÉPON

